

**Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon -
Local 14, avenue du Parc - Bail au profit de la Ville de Besançon**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis plusieurs années, la formation informatique et bureautique du personnel municipal se déroulait dans les locaux du CNFPT, rue Bouulloche. Mais le CNFPT a informé la Ville courant mai qu'il ne pourrait plus l'accueillir dans ses locaux à compter du 1^{er} janvier 1998.

Il conviendrait donc de trouver des locaux adaptés dans les plus brefs délais, eu égard à l'importance de ce type de formation pour le personnel municipal.

Aucun local municipal n'étant disponible, la Ville s'est adressée notamment à la SAIEMB, qui a proposé un local de 84 m², sis 14 avenue du Parc, protégé par des grilles, mais à aménager par la Ville.

Ce local convient à double titre : il est tout proche du Relais Jeunesse, donc raccordable au réseau LUMIERE, et l'activité des cours informatiques contribuera sans doute à la revitalisation du quartier.

La SAIEMB consentirait à la Ville un bail aux conditions suivantes :

- durée : 6 années à compter du 16 décembre 1997,
- loyer annuel : 58 670 F TTC, charges locatives en sus.

Ce loyer sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction, l'indice de base étant celui du premier trimestre 1997 (1047).

Les loyers versés par la Ville amélioreront le bilan de l'opération de commercialisation des rez-de-chaussée de Planoise.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir sur ces bases.

«**M. ANTONY** : C'est un des immeubles dont nous parlions tout à l'heure qui viendra à votre approbation l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Donc, un pied d'immeuble de moins.

Mme WEINMAN : Une demande de renseignement : est-ce que je pourrais avoir le prix moyen de location dans cet immeuble, par an, sachant qu'en moyenne les locaux commerciaux ou les locaux en général loués à Besançon c'est à peu près 350 F le m² par an. Il semble que là on arrive à 700 F de loyer le m² par an, donc je trouve quand même que c'est très cher. C'est une remarque que je voulais faire en passant.

M. LE MAIRE : Vous estimez que c'est cher. C'est le prix du marché me dit-on. On prend néanmoins note de la remarque de Mme WEINMAN».

Après en avoir délibéré, et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. ANTONY, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote), adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.

15 décembre 1997